

## Frais de quittance et intérêts légaux

## Par ghes, le 29/07/2013 à 12:27

« Madame, Monsieur,

Suite à un impayée, j'ai reçu un courrier de mise en demeure puis un avis de passage. Je souhaite payer ma facture.

Mais, le montant de la facture est fausse.

C'est un facture d'optique et ils ont bénéficiée du remboursement, en partie, de ma mutuelle : donc de 438,- euros ont passe à 258,- euros.

Ma mutuelle m'a envoyé un courrier justificatif comme preuve.

Ensuite, on me demande des frais de quittance de 58.82,- euros et des intérêts légaux de retard ou conventionnels de 12,- euros.

Je ne sais même pas comment le calcul a été fait car le montant due est faux , si c'est comme cela que c'est calculé.

Dois-je les payer concrètement ?

Je suis un peu perdue.

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement Mme Ghesmoune »